

PAYSAGE ET PATRIMOINE

LEGENDE (les limites des aires ont un caractère indicatif):

- Aire d'urbanisation
- Aire de développement de l'urbanisation
- Construction à intégrer dans continuité de verdure
- Césure paysagère pas ou peu bâtie
- Enjeu paysager particulier à maîtriser
- Espace vert de transition
- Espace ouvert et publics en bord de lac
- Noyau historique à préserver et valoriser (indicatif)
- Bâtiment
- Point paysager structurant
- Parcours de crête avec dégagement visuel à préserver
- Vision à prendre en compte
- Dégagement visuel à préserver
- Accent topographique caractéristique
- Berge boisée structurante à préserver ou renforcer
- Forêt
- Lac / cours d'eau
- Courbes de niveau (5/10m)
- Limite communale

ECH: 1 / 10'000 AOÛT 2011
 500 M

